

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **120 (1994)**

Heft 10

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La préservation du patrimoine - par exemple Lucerne

Par Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef

157

Le pont couvert de Lucerne fait partie du patrimoine historique, technique et culturel, même s'il a connu au cours des siècles d'importants travaux de réfection, de restauration ou même de modifications. Pas de doute: avant l'incendie du 18 août 1993, il ne restait pas grand-chose des matériaux de l'ouvrage original. Peut-on en déduire qu'il s'agissait déjà d'un pastiche, prélude à celui de la reconstruction? Certainement pas! Laissé sans entretien ni rénovation, un ouvrage d'art plusieurs fois séculaire ne saurait être qu'une ruine, un objet que l'on visite, mais que l'on n'utilise pas. Or, le pont de la Chapelle était et est de nouveau utilisé quotidiennement par des centaines de piétons, à qui il offre un cheminement bienvenu, une échappée hors de la hargne du trafic motorisé. A cet aspect utilitaire s'ajoute l'agrément d'une image marquante, séparant la vieille ville du triste aménagement des rives de la rade lucernoise. Rien d'étonnant donc que ce pont ait fait, sans opposition, l'objet d'un démontage et d'une révision à la fin des années 60, pour retrouver ensuite ses fonctions séculaires. Dans cette optique, la décision immédiate et exemplaire des autorités municipales, prise quelques heures après l'incendie, de le faire reconstruire dans la même forme, était parfaitement justifiée – et tant pis pour les intellectuels contestataires qui auraient voulu saisir l'occasion de marquer d'une empreinte actuelle l'image de Lucerne, qui n'est pas chère qu'aux promoteurs du tourisme!

Les motifs d'inquiétude se trouvent ailleurs. S'il a été possible, sur les bords de la Reuss, de restaurer un ouvrage d'art ravagé par un sinistre, d'autres éléments du patrimoine sont en grave danger, sans espoir de bénéficier du même enthousiasme que le pont de la Chapelle. Les marmites géantes du Jardin des Glaciers, le panorama illustrant l'arrivée de l'armée Bourbaki aux Verrières, l'Hôtel-de-Ville lui-même: autant d'objets ou d'ouvrages, relevant à des titres divers du patrimoine culturel, historique ou architectural, voués – pour ainsi dire dans l'ombre – à une inexorable dégradation. Pollution atmosphérique, protection insuffisante, défaut d'entretien sont les causes de cette déchéance, qu'il n'y a guère de chances de voir stoppée. Les moyens, forcément limités, de la ville de Lucerne vont être concentrés sur un nouveau centre culturel, avoisinant d'abord le Kunsthau de Meili, avant d'en entraîner la démolition. On ne reviendra pas ici sur les péripéties qui ont valu l'attribution du mandat à Jean Nouvel, après un concours où l'on trouve aux deux premiers rangs des concurrents qui n'ont pas respecté le règlement, et où l'architecte ayant obtenu le premier prix s'est vu évincé... On relèvera simplement que la réalisation de ce projet exclut probablement tout effort important pour la préservation des objets malades.

L'exemple de Lucerne montre combien aléatoire est la tâche des responsables du patrimoine: une catastrophe devient un atout et l'arbre cache la forêt malade. Qui peut le plus, peut le moins? Voire...

La démonstration d'efficacité de politiciens volontaristes est réussie, de même que celle des spécialistes utilisant des équipements modernes au service d'une technique de construction traditionnelle (on pense au *Vieux Chalet* de l'abbé Bovet). Mais même en Suisse, le patrimoine culturel menacé n'est pas composé que d'antiques ouvrages de bois et la vigilance des citoyens éclairés ne trouve pas forcément l'oreille des autorités, comme le montre l'exemple de Lucerne.